

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 12 JUIN 2009

Convocation du :
6 juin 2009

L'an deux mil neuf, le vendredi 12 juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :
6 juin 2009

La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mireille ÉLOY, Fabrice GEFFROY, Marc BALLESTEROS, Monique PETIT, Corine LE ROUX, Jean-Marc BARRIÉ, Frédéric BENOIST, Pierre GAPILLOU, Pascal GASTINEAU, Valérie THEVEUX, Daniel BRUNET, Josette JOYEUX, Jonathan GODARD, Jean-Philippe ADELAIDE,

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 17

Etaient absents : Anne DEMERLÉ, Guillaume DELLERUE ayant donné procuration à Jean-Philippe ADELAIDE, Isabelle PETIT ayant donné procuration à Corine LE ROUX, Stéphane PICARD, Evelyne HEULIN ayant donné procuration à Jean-Marc BARRIE

Monique PETIT est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint ; elle ouvre la séance du Conseil Municipal à 20H45.

Elle demande l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour, concernant trois délibérations à prendre :

- l'achat d'un onduleur pour le nouveau serveur informatique
- l'achat et l'installation d'une climatisation pour la salle informatique de la Mairie
- l'achat de câbles électriques aux normes pour les besoins de la Mairie

Il est ensuite procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal

Les élus n'ayant pas reçu le compte rendu du conseil du 30 avril 2009, l'approbation de celui-ci est reportée au prochain conseil.

2. Délibération pour choix du traiteur pour les festivités du 14 juillet

Après étude de différentes propositions, il a été décidé d'accepter le menu suivant :

Apéritifs : kir, jus de fruits....

Entrées : carottes râpées, taboulé, piémontaise

Plats : Poulet rôti, travers de porc ou jambon grillé **au choix** accompagnés de pommes de terre proposé par la rôtisserie Joe Benhamou
Brie, salade verte

Desserts : Tartelettes aux fruits

- **La délibération pour le choix du traiteur pour la fête du 14 juillet a été adoptée à l'unanimité**

3. Délibération pour détermination du tarif du repas du 14 juillet

Compte tenu du changement de prestation (plat chaud à la place du plat froid), il a été décidé d'augmenter légèrement les tarifs présentés ci-dessous :

1. Pour les résidents :	5,00 € à partir de l'âge de 12 ans
--------------------------------	---

2. Pour les extérieurs :	12,00 € pour les plus de 12 ans 6,00 € pour les moins de 12 ans
---------------------------------	--

- **La délibération pour la fixation du tarif du repas du 14 juillet a été adoptée à l'unanimité**

4. Délibération pour demande de fonds parlementaires

Le Sénateur Joël Billard propose une aide financière de 3 310€ pour un aménagement sur notre commune. Le conseil d'adjoints a validé le choix de l'éclairage extérieur de nos 2 églises.

- **La délibération pour demander les fonds parlementaires à destination de l'éclairage extérieur des 2 églises a été adoptée à l'unanimité**

5. Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année, les élus du conseil municipal doivent tirer au sort 3 jurés d'assises.

Pour 2009, le tirage au sort a désigné :

- Monsieur SAUBAN Luc
- Monsieur OUVRARD François
- Monsieur VAN DUYSE Louis

Un questionnaire à remplir leur sera transmis dans les prochains jours

6. Délibération pour embauche d'un contrat d'accompagnement à l'emploi

Compte tenu de la superficie et de l'entretien du territoire de notre vaste commune, il est apparu souhaitable de procéder à l'embauche d'un agent d'entretien sur une durée hebdomadaire de 35 heures.

Pour information, l'Etat nous rembourse 90% du salaire + charges.

De plus, cette embauche permettra à l'agent de maîtrise de gérer les tâches administratives qui lui incombent et d'avancer les nécessaires travaux de maçonnerie.

- **La délibération pour l'embauche d'un contrat d'accompagnement à l'emploi en qualité d'agent d'entretien a été adoptée : 16 voix pour et 1 abstention (F. Benoist)**

7. Budget assainissement – décision modificative n°1

Afin de régler les frais d'études liés au lancement de la station d'épuration de Prouais, il convient de prévoir 50 000€ au compte 203 à prendre du compte 2313

Pour pouvoir rembourser des annulations de titres (factures établies aux consommateurs) des années précédentes, il convient de prévoir une somme estimée de 1 500€ au compte 673

Pour pouvoir demander aux fournisseurs le remboursement de factures indûment payées, il convient de prévoir une somme estimée de 1 500€ au compte 773

- **La délibération pour adopter la décision modificative n°1 du budget assainissement a été votée à l'unanimité**

8. Budget principal – décision modificative n°1

Une somme de 4 000€ au compte 205 a été prévue initialement lors du vote du budget 2009 qui correspondait comme chaque année à la maintenance et aux droits Mairie + bibliothèque du logiciel Ségilog.

Compte tenu des nouveaux besoins pour la Mairie cette année en acquisition de logiciels (données cadastrales+impôts, logiciels antivirus, logiciels destinés au nouveau serveur,...), il a été proposé de rajouter 5 000€ au compte 205.

- **La délibération pour adopter la décision modificative n°1 du budget principal a été votée à l'unanimité**

Afin d'optimiser le temps de travail et de procéder à la conception et à l'impression de supports de petite envergure, l'acquisition du logiciel Photoshop s'avèrerait utile.

Après discussion pour des raisons de coût, il a été décidé de tester le logiciel Photofiltre studio avant l'achat éventuel du logiciel Photoshop.

9. Délibération pour autoriser l'achat d'un onduleur pour le serveur

Monsieur Gapillou explique qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité du nouveau matériel et des données informatiques, de se doter d'un onduleur de capacité suffisante.

2 devis ont été fournis, il a été retenu à qualité égale, le devis de la société S2S pour un montant de 2204€ HT.

La délibération pour le choix du devis de l'achat de l'onduleur a été votée à l'unanimité

10. Délibération pour autoriser l'achat et l'installation d'une climatisation dans la salle informatique

Monsieur Gapillou explique qu'il est nécessaire, compte tenu de la présence du nouveau serveur plus puissant, du standard et de la photocopieuse dans une pièce de faible superficie non prévue à cet effet, de procéder à son rafraîchissement afin d'éviter des pannes successives et l'échauffement du serveur.

1 devis de la société LBG Froid de 2 545€ a été reçu, 2 autres devis ont été demandés par les membres du conseil.

Le choix s'effectuera à matériel et prestation équivalente pour un montant maximum de 2545€ HT.

- **La délibération pour le choix du devis de l'achat et de l'installation de la climatisation a été votée à l'unanimité**

11. Délibération pour l'achat de câbles électriques

Jusqu'à ce jour la Mairie ne possédait aucun câble électrique aux normes en mesure de fournir le courant électrique nécessaire lors de manifestations. (Fête de la musique, 14 juillet, fête de Pâques,.....)

Pour équiper la Mairie d'un matériel fiable, la dépense se monte à la somme de 2 353,41€ HT.

Pour tout emprunt par une association de Boutigny-Prouais, les câbles seront à retirer à la Mairie sous la responsabilité de l'Agent de maîtrise, Philippe Galerne.

- **La délibération pour l'achat de câbles électriques a été votée à l'unanimité**

12. Informations et Questions diverses

- Madame le Maire informe le conseil municipal des points suivants:
 - Monsieur le sous-préfet décernera la médaille de bronze du courage et du dévouement à Monsieur Fourcault suite au sauvetage de Guillaume Bresson, victime d'une agression par un rottweiler.
 - Dans l'affaire Czaïkowski/Mairie de Boutigny-Prouais, la pose de capteurs pour mesurer l'impact éventuel du ralentisseur a été repoussée à septembre 2009.
 - Un nouveau mobilier pour la salle du conseil, don de la Banque Populaire Val de France, va être installé prochainement.
 - La création d'un point d'arrêt aux Joncs a été demandée par les riverains. La ligne desservie est celle du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet (SITERR). Une réunion va avoir lieu avec la Gendarmerie, le SITERR et Madame le Maire pour valider le projet
 - Suite au courrier de Madame le Maire, Messieurs Mallet, Rottat, Daubin sont venus rencontrer les élus à la Mairie pour répondre à leurs questions.
 - Pour la voirie, le Conseil Général s'est fixé 5 priorités sur la commune :
 - La RD21 rue de la fée
 - La 305 2 déchetterie La Musse
 - La RD101 Boutigny-Houdan

- La RD147 11 rue de la Mare aux biches
 - La 305 12 accès RN12 à Champagne
 - Pour les dégâts causés par le passage de la fibre optique rue Chartraine à La Musse, un rendez vous va être fixé pour mettre en demeure la société qui a fait les travaux.
 - Un rendez-vous est fixé le 25 juin 2009 à 9h00 avec la régie du pays chartrain pour déterminer dans quelles conditions les riverains pourraient venir à profiter de la technologie apportée par la fibre optique.
 - Une réclamation a été faite par les agriculteurs de Boutigny-Prouais, au sujet du fauchage des bas cotés, la dissémination des graines entraînant une utilisation des désherbants plus importante d'une part, ainsi que pour la sécurité des utilisateurs des routes d'autre part.
 - Le bureau d'étude mandaté par le Président du Conseil Général mettant au point le schéma de circulation comprenant la RD 21 (rue de la fée à Prouais et Rosay) a commencé ses travaux
 - Monsieur Prache remercie le conseil municipal du soutien qu'il lui a été apporté à la suite du décès de sa femme.
 - Les travaux du Centre de Loisirs Sans Hébergement intercommunal suivent leur cours, il est demandé aux élus de réfléchir au nom à donner à ce bâtiment
- Monsieur Daniel Brunet :
- fait part des problèmes de démarrage de la station d'épuration de Boutigny. Des essais de différents réglages afin d'améliorer le fonctionnement de la station sont en cours. Le rendez-vous de levée de réserve est fixé au 3 juillet 2009.
 - A reçu la société JCB signalisation pour étudier les besoins de la commune en panneaux de signalisation ainsi que pour la fourniture d'un radar pédagogique solaire
 - Informe le conseil municipal du résultat de ses travaux concernant le futur hangar des services techniques d'une superficie de 240m². Il s'avère qu'une proposition fait ressortir la possibilité d'installer sur 1 pan de toit des panneaux photovoltaïques dont la production électrique pourrait être revendue. Ainsi, cette construction pourrait être amortie sur 20 ans. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de continuer ce projet par le lancement d'un appel d'offres.
- Madame le Maire a chargé Madame Monique Petit de traiter le dossier de l'école numérique rurale. La configuration de nos locaux ne permet pas une installation en réseau filaire pour la connexion internet, la connexion wifi a été remise en cause pour la santé de nos enfants compte tenu des études récentes.
- Il a été demandé à Madame Petit de se rapprocher de notre Conseiller Général pour tenter d'obtenir une subvention pour l'acquisition d'un tableau blanc interactif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 4 septembre 2009.